

Le sens de l'anonymat



« L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités. »

LES ALCOOLIKES ANONYMES^{MD} sont une association de personnes qui partagent entre elles leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions.

Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement ; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse ; ils n'endossent et ne contestent aucune cause.

Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

*Copyright © AA Grapevine, Inc.
Traduit et reproduit avec autorisation.*

Titre original
Understanding Anonymity

Copyright © 2018
par Alcoholics Anonymous World Services, Inc.

Révisée en juillet de 2020.

Tous droits réservés.

Adresse postale :
Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163, USA

www.aa.org

Le sens de l'anonymat

« L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos Traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités. »

Quel rôle joue l'anonymat chez les Alcooliques Anonymes ? Pourquoi en parle-t-on comme de la principale protection dont dispose le Mouvement pour assurer sa survie et sa croissance ?

Quand on considère l'histoire des AA, de ses débuts en 1935 jusqu'à maintenant, il apparaît clairement que l'anonymat remplit deux fonctions différentes, mais tout aussi vitales l'une que l'autre :

- Sur le plan personnel, l'anonymat permet aux membres de ne pas être reconnus comme alcooliques, ce qui constitue souvent une garantie particulièrement importante pour les nouveaux.
- Au niveau de la presse, de la radio, de la télévision, du cinéma et d'autres techniques médiatiques telles l'Internet, l'anonymat fait ressortir l'égalité de tous les membres dans le Mouvement en mettant un frein aux ambitions de ceux qui pourraient autrement chercher à se servir de leur appartenance aux AA pour se faire reconnaître, ou pour obtenir du pouvoir ou des avantages personnels.

Dans les médias numériques, les membres des AA sont responsables de leur anonymat personnel et de celui des autres. Dans nos articles, textos ou blogues, nous devons présumer que nous sommes dans le domaine public. En brisant notre anonymat dans ces forums, nous pourrions involontairement violer celui des autres.

Le mot "anonymes" de notre nom est là pour préserver la vie privée des membres autant qu'ils le désirent.

L'anonymat dans les relations personnelles

Dès le début, le mouvement des AA a garanti l'anonymat personnel à tous ceux qui assistaient aux réunions. Les fondateurs et les premiers membres, eux-mêmes des alcooliques en rétablissement, savaient par expérience combien la plupart des alcooliques ont honte de leur façon de boire et combien ils ont peur que leur condition ne soit révélée au grand jour. L'alcoolisme était très mal vu socialement, et les pionniers reconnaissaient que l'assurance de la confidentialité s'imposait s'ils voulaient réussir à attirer d'autres alcooliques et les aider à devenir abstinents.

Au fil des ans, l'anonymat s'est avéré l'un des plus beaux cadeaux offerts par les AA à l'alcoolique qui souffre encore. Sans cette garantie, plusieurs n'auraient jamais assisté à leur première réunion. Même si l'alcoolisme est, jusqu'à un certain point, moins mal vu aujourd'hui, il est encore très difficile pour la plupart des nouveaux membres, d'admettre leur problème d'alcool ; cela n'est possible que dans un environnement protégé. L'anonymat est nécessaire à cette atmosphère de confiance et de franchise.

Même si la discrétion est précieuse pour les nouveaux, on remarque que la plupart sont impatients de partager avec les membres de leur famille la bonne nouvelle de leur appartenance aux AA. Ce choix leur appartient en propre, car l'ensemble du Mouvement vise à permettre à chaque membre de demeurer aussi anonyme et protégé qu'il le désire, ou au contraire, aussi ouvert qu'il le souhaite, au sujet de son appartenance aux AA — pourvu qu'il n'oublie pas que l'anonymat, au niveau de la presse, de la radio, de la télévision, du cinéma et d'autres techniques médiatiques telles l'Internet, est crucial dans le maintien de notre abstinence et de notre croissance, tant individuellement qu'en groupe.

L'anonymat en public

Après ses premières années de succès, le Mouvement a créé une très favorable impression dans la presse. De nombreux articles faisant l'éloge du mouvement des AA ont été publiés dans des magazines et des journaux à travers tout le pays. Chaque fois, nos rangs se sont élargis. À cette époque, tous craignaient encore les conséquences de la révélation publique de leur appartenance aux AA. C'est pourquoi les premiers articles respectaient l'anonymat des membres, par mesure de prudence.

Au fur et à mesure que croissait la sensibilisation du public au problème de l'alcoolisme, la honte rattachée à la maladie décroissait. Bientôt, certains membres ont commencé à afficher publiquement leur appartenance aux AA dans les médias. L'un des premiers à le faire était un célèbre joueur de baseball, dont le retour au jeu a été si spectaculaire que les journaux ont fait grand cas du succès de sa lutte contre l'alcool. Croyant qu'il pouvait aider le Mouvement en révélant son appartenance aux AA, il en a parlé ouverte-

ment. Même les fondateurs des AA ont approuvé ses agissements, tout simplement parce qu'ils n'avaient pas encore éprouvé les conséquences d'une telle publicité.

D'autres membres ont décidé par la suite de rompre leur anonymat dans les médias, les uns animés de bonnes intentions, les autres recherchant des avantages personnels. Certains ont conçu des projets pour associer leur appartenance aux AA avec toutes sortes d'entreprises : compagnies d'assurances, centres de désintoxication et même un magazine antialcoolique, pour n'en nommer que quelques-unes.

On s'est vite rendu compte, au siège social des AA, que les briseurs d'anonymat trop zélés ou intéressés pourraient rapidement mettre en danger la réputation chèrement acquise du Mouvement. On a aussi compris qu'une seule exception entraînerait inévitablement d'autres. Afin d'assurer l'unité, l'efficacité et le bien-être du Mouvement, il fallait rendre l'anonymat universel et en faire le gardien de tout ce que représentaient les AA.

L'arrivée récente de diverses formes de communication électronique, comme les réseaux sociaux, présente de nouveaux véhicules pour transmettre le message des AA au public. La communication moderne coule de façon high-tech, sans contrainte et elle évolue rapidement. La protection de l'anonymat, incluant la sienne et celle des autres, est une préoccupation majeure des membres des AA qui s'engagent de plus en plus nombreux sur l'Internet.

La signification spirituelle de l'anonymat

L'égalité entre les membres des AA étant primordiale — tout comme l'unité qui résulte de leur commun rétablissement de l'alcoolisme — l'anonymat est la fondation spirituelle du Mouvement. En 1948, Bill W., l'un des fondateurs des AA, a écrit : « On peut dire sans se tromper que l'anonymat est le fondement spirituel, la clé de toutes nos Traditions. Il est devenu synonyme de prudence et, surtout, d'humilité. Il constitue une réelle considération pour le nouveau qui désire taire son nom, une protection vitale contre toute mauvaise utilisation en public du nom des Alcooliques anonymes et le rappel constant, pour chacun de nous, que les principes passent avant l'intérêt personnel.

Telle est la portée de ce principe qui recouvre tant de choses. C'est la pierre angulaire de la sécurité de notre mouvement, et à un niveau spirituel plus profond, c'est la voie vers un renoncement de soi encore plus grand. »

Questions et réponses au sujet de l'anonymat

Certains membres des AA, de même que beaucoup de personnes en dehors du Mouvement, se demandent parfois comment mettre en pratique le principe de l'anonymat. Voici quelques-unes des questions les plus fréquentes sur l'anonymat, tant sur le plan personnel qu'au niveau des médias :

Sur le plan personnel

Q. En révélant à mes proches mon appartenance aux AA, devrais-je leur demander de ne rien dire à personne ?

R. Ceci est une question strictement personnelle, mais il est généralement préférable que ce soit le membre des AA lui-même qui décide des personnes à qui il en parlera et du meilleur moment pour le faire.

Q. Si, après être devenu abstinent, des parents, des amis ou des confrères de travail me font remarquer l'amélioration de mon apparence et de mon rendement, dois-je leur dire que je suis membre des AA ?

R. Les membres de la famille immédiate et les proches amis sont généralement heureux d'apprendre l'appartenance d'un alcoolique au mouvement des AA. Quant aux confrères de travail, il serait peut-être préférable de leur répondre simplement que vous avez cessé de boire et d'attendre quelques mois avant de leur révéler que vous êtes membre.

Q. Que dois-je faire si je rencontre de vieilles connaissances aux réunions des AA ?

R. Vous n'avez pas besoin de leur demander de respecter votre anonymat, car ils sont probablement là pour les mêmes raisons que vous. Ils seront généralement discrets à votre sujet et en retour, vous devriez l'être tout autant à leur endroit.

Q. Que devrais-je dire à mes proches sur la nécessité de protéger l'anonymat de membres des AA qu'ils pourraient rencontrer ?

R. Expliquez-leur que l'anonymat est très important pour les membres des AA. Chaque membre des AA décide pour lui-même s'il veut ou non parler de son rétablissement, dans quelles circonstances et à qui. En conséquence, on espère que les membres de la famille et amis de membres des AA protégeront l'anonymat de leurs proches qui sont membres des AA et qu'ils protégeront également l'anonymat des autres membres des AA qu'ils rencontreront. Ceci inclut ne pas révéler qu'une personne est membre des AA.

De plus, il faut dire à nos proches que lorsqu'un membre des AA décède, il est important de ne pas mentionner dans sa nécrologie son parrain ou ses amis membre des AA, autant dans les médias ou qu'en ligne.

Q. Et si je rencontre des personnes connues dans des réunions ?

R. Comme tout le monde, les personnes connues ont droit à la protection de l'anonymat, dans la mesure où ils le désirent.

Q. Je ne dois pas, bien sûr, révéler les noms des personnes que je rencontre dans les réunions des AA, mais qu'en est-il des autres détails ?

R. Il est clair pour les membres que les détails personnels révélés dans les réunions des AA sont tout aussi confidentiels. Par exemple, si des amis en dehors du Mouvement connaissent certains de vos amis AA et savent qu'ils sont membres, vous devriez faire attention de ne pas révéler des confidences entendues à des réunions, même si de prime abord, elles semblent sans conséquence.

Q. Est-il acceptable de dire à quelqu'un que j'ai été témoin d'un comportement inapproprié ou que j'ai vécu un comportement inapproprié pendant ou en dehors des heures de réunion ? Puis-je alerter les autorités compétentes en cas de comportement criminel ?

R. Les groupes s'efforcent d'offrir un environnement aussi sûr que possible dans lequel les membres peuvent se concentrer sur la sobriété et, bien que l'anonymat soit essentiel à cette fin, il n'a pas pour but de servir de manteau pour protéger un comportement inapproprié ou criminel. Dire quelque chose au sujet d'un comportement inapproprié ou appeler les autorités compétentes ne va à l'encontre d'aucune tradition des AA et vise à préserver la sécurité de tous les membres.

Q. Devrais-je révéler mon appartenance au Mouvement à des gens qui semblent avoir un problème d'alcool ?

R. Encore une fois, ceci est une question personnelle. Toutefois, l'esprit du mode de vie des AA en est un de partage, et une étude récente menée auprès des membres des AA démontre que plusieurs d'entre eux se sont joints au Mouvement grâce à un autre membre. Quoi qu'il en soit, la plupart des membres, dans ces cas-là, en parlent avec leur parrain ou avec d'autres membres des AA avant de prendre une décision.

Q. Devrais-je divulguer mon appartenance aux AA à mon employeur, de façon à pouvoir assister régulièrement à des réunions matinales ?

R. Il n'est pas dans l'esprit des Traditions de l'anonymat de demander des privilèges en invoquant son appartenance aux AA.

L'anonymat à l'ère numérique

Q. Je m'occupe d'un site Web et j'ai une page personnelle sur un réseau social. J'assiste aussi à une réunion en ligne. Comment protéger mon anonymat en ligne ?

R. Les parties accessibles au grand public, comme les sites Web utilisant du texte, des graphiques, des fichiers audio ou vidéo, sont considérés comme similaires à des publications imprimées ou des diffusions radio ou télévisées. À moins d'être protégé par un mot de passe, un site Web devrait faire l'objet des mêmes mesures de sécurité que nous employons dans la presse, à la radio ou au cinéma. En deux mots, cela signifie que les membres des AA ne doivent pas s'identifier comme tels en utilisant leur nom au complet ou des photos identifiables.

Q. Devrais-je me préoccuper de l'anonymat des personnes qui accèdent à mon site ?

R. Quand nous utilisons les médias numériques, nous sommes responsables de notre propre anonymat et de celui des autres. Dans nos publications, nos textos et nos blogues, nous devrions considérer que nous sommes dans le domaine public. En brisant notre anonymat dans ces forums, nous pourrions par inadvertance violer celui d'autres personnes.

Vous trouverez des informations additionnelles sur l'anonymat en ligne dans les Lignes de

conduite des AA sur l'Internet à www.aa.org et dans l'édition d'octobre 2010 du AA Grapevine (en anglais) sur comment préserver l'anonymat à l'ère des réseaux sociaux.

Q. Qu'arrive-t-il si j'apparais comme membre des AA à la télévision ou dans un film, ou si je permets que ma photo soit publiée dans un journal ou un magazine, sans toutefois donner mon nom au complet ? Est-ce considéré comme un manquement à l'anonymat ?

R. Oui, les photographies de face ou facilement reconnaissables de membres des AA (*présentés* comme membres), publiées ou diffusées dans les différents médias, sont considérées comme des manquements à l'anonymat, même si le nom au complet n'est pas donné.

Q. J'ai entendu beaucoup de gens, que ce soit chez les AA ou à l'extérieur, dire que l'on devrait encourager les membres des AA connus du public à révéler leur appartenance aux AA pour aider à faire connaître le Mouvement. Pourquoi maintenir encore la Tradition d'anonymat à l'égard des gens célèbres et des autres membres ?

R. Nos Traditions sont le fruit de l'expérience de nos pionniers. Eux aussi, au début, croyaient que les membres des AA bien connus pourraient servir la cause du Mouvement en rompant leur anonymat. Mais il est vite apparu que si un briseur d'anonymat se faisait connaître, d'autres feraient de même ; de plus, s'il fallait que les membres se mettent à rechercher la reconnaissance publique et le pouvoir, l'unité spirituelle, si nécessaire pour aider leurs frères et sœurs alcooliques, serait bientôt perdue.

Q. Que penser des enregistrements sur vidéo de conférences ou de réunions ? Sont-ils considérés comme des manquements à l'anonymat, puisque les gens sont vus de face et se présentent sans équivoque comme des membres des AA ?

R. Comprenant que l'anonymat est la base spirituelle de notre tradition, il est recommandé que les conférences données par des membres des AA, *en tant que membres*, soient présentées « en personne plutôt qu'enregistrées sur vidéo, compte tenu de la tentation de faire de tels enregistrements pour mettre les personnalités au-dessus des principes », ce qui encouragerait l'avènement d'un système de « stars » dans AA. (*Conformément à une résolution de la Conférence des Services généraux de 1980.*)

Inventaire inopiné

Voici quelques questions supplémentaires qui peuvent être utiles pour évaluer si nos actions sont ou non en conflit avec les principes d'humilité et de sacrifice qu'implique notre tradition d'anonymat :

- Mon message est-il celui des AA, ou le mien ?
- Est-ce que je transmets le message des AA dans l'espoir d'aider quelqu'un, ou est-ce que je me contente de le « crier sur les toits » ?
- Est-ce que j'associe mon histoire à des causes politiques ?
- Suis-je assez prudent lorsqu'il s'agit de ne pas identifier d'autres membres des AA sur des photos ou dans des déclarations ?
- Fais-je bien attention de résister à la tentation de provoquer la controverse par des remarques caustiques ou de forcer les autres à accepter mon point de vue ?
- Est-ce que je fournis des informations utiles sur les AA à ceux qui ont peut-être besoin de notre aide ?

Quelques faits sur l'anonymat chez les AA

La responsabilité d'observer nos Traditions ne relève pas des médias ; elle relève de chacun de nous, individuellement.

- Les membres des AA en général ne jugent pas sage de violer l'anonymat d'un membre, même après sa mort, mais dans chaque cas, la décision ultime doit revenir à la famille. Par contre, les membres des AA sont d'accord pour dire que l'anonymat de membres des AA toujours vivants devrait être respecté dans les notices nécrologiques ou tout type de souvenir imprimé ou avis de décès
- Les membres des AA peuvent révéler leur identité et parler en tant qu'alcooliques rétablis sans violer les Traditions lors d'interviews à la radio ou à la télévision — pourvu qu'ils ne le fassent pas en tant que membres des AA.
- Les membres des AA peuvent parler en tant que membres des AA seulement si leur nom et leur visage ne sont pas dévoilés. Ils ne parlent pas au nom des AA, mais seulement en leur nom personnel.

L'expérience nous apprend que les membres des AA devraient :

- Respecter le droit qu'ont les autres membres de conserver leur anonymat à quelque niveau que ce soit.
- Faire preuve de vigilance pour ne pas violer leur anonymat dans leurs publications, textos et blogues, et faire très attention de ne pas violer l'anonymat des autres par inadvertance.
- N'utiliser que leur prénom quand ils parlent en tant que membres des AA dans des réunions à l'extérieur des AA.
- Conserver l'anonymat dans des articles ou des autobiographies.
- Éviter de se donner le titre de « conseiller des AA » quand ils sont engagés comme spécialistes dans le domaine de l'alcoolisme (le titre de « conseiller en alcoolisme » étant préférable).
- Se servir de leur nom de famille à l'intérieur du Mouvement, surtout lors d'élections à des postes de responsabilités dans le groupe ou dans tout autre comité de service.

Pour plus d'informations au sujet de l'anonymat, on consultera avec profit les publications et sources suivantes :

Site Web du BSG : aa.org

Les Douze Traditions illustrées

La Tradition des AA et son développement

Causeries à l'extérieur des AA

Ligne de conduite des AA sur
l'information publique

Ligne de conduite des AA sur l'Internet

Le Manuel d'information publique où
on explique la façon de se comporter
lors d'interview pour la radio,
la télévision et les journaux.

Écrire : General Service Office
Box 459, Grand Central Station
New York, NY 10163
www.aa.org

LES DOUZE ÉTAPES DES ALCOOLIQUES ANONYMES

1. Nous avons admis que nous étions impuissants devant l'alcool, que nous avons perdu la maîtrise de notre vie.

2. Nous en sommes venus à croire qu'une Puissance supérieure à nous-mêmes pouvait nous rendre la raison.

3. Nous avons décidé de confier notre volonté et notre vie aux soins de Dieu *tel que nous Le concevions*.

4. Nous avons procédé sans crainte à un inventaire moral, approfondi de nous-mêmes.

5. Nous avons avoué à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.

6. Nous étions tout à fait prêts à ce que Dieu élimine tous ces défauts.

7. Nous Lui avons humblement demandé de faire disparaître nos défauts.

8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons lésées et nous avons consenti à réparer nos torts envers chacune d'elles.

9. Nous avons réparé nos torts directement envers ces personnes dans la mesure du possible, sauf lorsqu'en ce faisant, nous risquions de leur nuire ou de nuire à d'autres.

10. Nous avons poursuivi notre inventaire personnel et promptement admis nos torts dès que nous nous en sommes aperçus.

11. Nous avons cherché par la prière et la méditation à améliorer notre contact conscient avec Dieu, *tel que nous Le concevions*, Lui demandant seulement de connaître Sa volonté à notre égard et de nous donner la force de l'exécuter.

12. Ayant connu un réveil spirituel comme résultat de ces étapes, nous avons alors essayé de transmettre ce message à d'autres alcooliques et de mettre en pratique ces principes dans tous les domaines de notre vie.

LES DOUZE TRADITIONS DES ALCOOLIQUES ANONYMES

1. Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu ; le rétablissement personnel dépend de l'unité des AA.

2. Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une seule autorité ultime : un Dieu d'amour tel qu'il peut se manifester dans notre conscience de groupe. Nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas.

3. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour être membre des AA.

4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur les questions qui touchent d'autres groupes ou l'ensemble du Mouvement.

5. Chaque groupe n'a qu'un objectif primordial, transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore.

6. Un groupe ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux AA, ni leur prêter le nom des Alcooliques anonymes, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier.

7. Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur.

8. Le mouvement des Alcooliques anonymes devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de service peuvent engager des employés qualifiés.

9. Comme Mouvement, les Alcooliques anonymes ne devraient jamais avoir de structure formelle, mais nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent.

10. Le mouvement des Alcooliques anonymes n'exprime aucune opinion sur des sujets étrangers ; le nom des AA ne devrait donc jamais être mêlé à des controverses publiques.

11. La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée de même qu'au cinéma.

12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités.

LES DOUZE CONCEPTS DES SERVICES MONDIAUX

I. La responsabilité finale et l'autorité suprême des services mondiaux des Alcooliques anonymes devraient toujours relever de la conscience collective de notre association tout entière.

II. La Conférence des Services généraux des AA est devenue, presque à toutes fins utiles, la voix réelle et la conscience effective de notre association tout entière dans la conduite de nos affaires mondiales.

III. Afin d'assurer un leadership effectif, nous devrions doter chaque instance du Mouvement — la Conférence, le Conseil des Services généraux et ses différentes sociétés de service, leur personnel, leurs comités et leurs directeurs — d'un « Droit de décision » traditionnel.

IV. Nous devrions, à tous les niveaux de responsabilité, maintenir un « Droit de participation » traditionnel qui assurerait une représentation par vote en proportion raisonnable à la responsabilité assumée.

V. Dans toute la structure de nos services mondiaux, un « Droit d'appel » traditionnel devrait prévaloir, afin que l'opinion minoritaire soit entendue et que les griefs soient soigneusement pris en considération.

VI. La Conférence reconnaît que l'initiative principale et la responsabilité active dans presque toutes les questions de service mondial devraient relever des administrateurs membres de la Conférence, réunis en Conseil des Services généraux.

VII. Les statuts et règlements du Conseil des Services généraux sont des instruments juridiques donnant pleins pouvoirs aux administrateurs pour gérer et diriger les affaires des services mondiaux. Les statuts de la Conférence ne sont pas un document légal ; ils dépendent de la tradition et des capacités financières des AA pour être pleinement efficaces.

VIII. Les administrateurs sont les principaux responsables de la planification et de l'administration des finances et des questions d'orientation générale. Ils assurent la surveillance des sociétés de service incorporées séparément et toujours actives, par le droit qu'ils ont d'en nommer tous les directeurs.

IX. De bons leaders à tous les niveaux de service sont indispensables pour notre fonctionnement et notre sécurité futurs. Le leadership fondamental des services mondiaux, d'abord assuré par les fondateurs des AA, doit nécessairement être assumé par les administrateurs.

X. À chaque responsabilité de service doit correspondre une autorité équivalente et la portée de cette autorité sera bien définie.

XI. Les administrateurs devraient toujours s'entourer des meilleurs comités, administrateurs de sociétés de service, membres du personnel et consultants. La composition, les qualifications, les critères et procédures d'embauche, les droits et devoirs feront toujours l'objet d'une étude sérieuse.

XII. La Conférence des Services généraux observera l'esprit des Traditions AA. Elle prendra soin de ne jamais devenir le siège d'une concentration périlleuse de richesse ou de pouvoir ; en saine administration, elle s'assurera d'un fonds de roulement suffisant et d'une réserve appropriée ; aucun de ses membres ne devra jamais se retrouver en position d'autorité indue par rapport à un autre ; elle prendra toutes ses décisions importantes après discussion et vote, en recherchant la plus grande unanimité chaque fois que possible ; elle ne prendra jamais de mesures punitives personnelles et ne posera aucun geste qui puisse provoquer la controverse publique ; elle ne fera jamais acte de gouvernement, et demeurera toujours, à l'image de l'association qu'elle sert, démocratique en pensée et en action.

PUBLICATIONS DES AA. Voici une liste partielle des publications des AA. On peut obtenir un bon de commande complet en s'adressant à : Le Bureau des Services généraux des Alcooliques anonymes, Box 459, Grand Central Station, New York, NY 10163. Téléphone : (212) 870-3400.
Site Web : aa.org

LIVRES

LES ALCOOLIQUES ANONYMES
LES DOUZE ÉTAPES ET LES DOUZE TRADITIONS
RÉFLEXIONS QUOTIDIENNES
RÉFLEXIONS DE BILL
NOTRE GRANDE RESPONSABILITÉ
LE MOUVEMENT DES AA DEVIENT ADULTE
DR. BOB ET LES PIONNIERS
'TRANSMETS-LE'

LIVRETS

VIVRE... SANS ALCOOL
NOUS EN SOMMES VENUS À CROIRE
LES AA EN PRISON : D'UN DÉTENU À L'AUTRE

BROCHURES

Expérience, force et espoir :

LES FEMMES DES AA
LES FEMMES HISPANIQUES CHEZ LES AA
LES AA ET LES AUTOCHTONES D'AMÉRIQUE DU NORD
LES JEUNES ET LES AA
LES AA POUR L'ALCOOLIQUE PLUS ÂGÉ — IL N'EST JAMAIS TROP TARD
LES AA POUR L'ALCOOLIQUE NOIR OU AFRO-AMÉRICAIN
LES ALCOOLIQUES LGBTQ DES AA
LE MOT « DIEU » : MEMBRES AGNOSTIQUES ET ATHÉES CHEZ LES AA
LES AA POUR LES ALCOOLIQUES ATTEINTS DE MALADIE MENTALE —
ET CEUX QUI LES PARRAINENT
L'ACCÈS AUX AA : DES MEMBRES RACONTENT COMMENT ILS ONT
SURMONTÉ DES OBSTACLES
LES AA ET LES FORCES ARMÉES
VOUS CROYEZ-VOUS DIFFÉRENT ?
DIFFÉRENTES AVENUES VERS LA SPIRITUALITÉ
MESSAGE À L'INTENTION DU DÉTENU
ÇA VAUT MIEUX QUE DE POIREAUTER EN PRISON
(Brochure illustrée pour les détenus)

Informations sur les AA :

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES AA
LES AA SONT-ILS POUR MOI ?
LES AA SONT-ILS POUR VOUS ?
UN NOUVEAU VEUT SAVOIR
Y A-T-IL UN ALCOOLIQUE DANS VOTRE VIE ?
VOICI LES AA
QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE PARRAINAGE
LE GROUPE DES AA
PROBLÈMES AUTRES QUE L'ALCOOLISME
LE MEMBRE AA FACE AUX MÉDICAMENTS ET AUTRES DROGUES
L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : ALLIANCE DE L'ARGENT ET DE LA SPIRITUALITÉ
L'EXPÉRIENCE NOUS A APPRIS :
UNE INTRODUCTION À NOS DOUZE TRADITIONS
LES DOUZE ÉTAPES ILLUSTRÉES
LES DOUZE CONCEPTS ILLUSTRÉS
LES DOUZE TRADITIONS ILLUSTRÉES
COLLABORATION DES MEMBRES DES AA À D'AUTRES TYPES
D'AIDE AUX ALCOOLIQUES
LES AA DANS LES CENTRES DE DÉTENTION
LES AA DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE TRAITEMENT
FAVORISER LE RAPPROCHEMENT
LA TRADITION DES AA ET SON DÉVELOPPEMENT
COLLABORONS AVEC NOS AMIS
LE SENS DE L'ANONYMAT

Pour les professionnels :

LES AA DANS VOTRE MILIEU
PETIT GUIDE PRATIQUE SUR LES AA
VOUS VOUS OCCUPEZ PROFESSIONNELLEMENT D'ALCOOLISME ?
LES AA : UNE RESSOURCE POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
MESSAGE AUX PROFESSIONNELS D'ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS
Y A-T-IL UN BUVEUR À PROBLÈME DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL ?
LES LEADERS RELIGIEUX S'INFORMENT SUR LES AA
SONDAGE SUR LES MEMBRES DES AA
POINT DE VUE D'UN MEMBRE SUR LES AA

VIDÉOS (disponibles sur aa.org, sous-titré)

VIDÉOS DES AA POUR LES JEUNES
LES AA : UN ESPOIR
UNE LIBERTÉ NOUVELLE
LA TRANSMISSION DU MESSAGE DERRIÈRE CES MURS

Pour les professionnels :

VIDÉO DES AA POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
VIDÉO DES AA POUR LES PROFESSIONNELS DU MILIEU JUDICIAIRE
ET CORRECTIONNEL
VIDÉO DES AA POUR LES PROFESSIONNELS DE L'EMPLOI
ET DES RESSOURCES HUMAINES

PÉRIODIQUES

AA GRAPEVINE (mensuel, en anglais)
LA VIÑA (bimensuel, en espagnol)

DÉCLARATION D'UNITÉ :

Parce que nous sommes responsables de l'avenir des AA, nous devons: placer notre bien-être commun en premier lieu et préserver l'unité de l'association des AA, car de cette unité dépendent nos vies et celles des membres à venir.

JE SUIS RESPONSABLE...

Si quelqu'un quelque part, tend la main en quête d'aide, je veux que celle des AA soit toujours là... et de cela,

Je suis responsable.

